



Législation ouverture parking au public

Par **HFLC**, le **19/05/2010** à **22:10**

Bonjour,

afin de collecter des fonds pour notre association, nous avons le projet d'ouvrir le parking privé de l'association pour les touristes de l'été qui veulent garer leur voiture pour aller à la plage.

Nous ne ferions pas payer la prestation, mais proposerions aux vacanciers de faire un don pour notre association (projet de voyage humanitaire).

Est-ce qu'il existe une législation en vigueur ? Est-il possible de réaliser cela légalement ?

Que se passe-t-il s'il y a des dégâts causés dans le parking ou à la sortie des véhicules ?

Je vous remercie de m'éclairer sur le sujet, si vous le pouvez !

Mme F.